

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 07/04/2016 **Séance du : 13/04/2016** Date d'affichage : 15/04/2016
Conseillers élus : 11 Présents : 09 Votants : 11

L'an deux mil seize et le treize du mois d'avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : BORDET Daniel, LACONDEMINE Jean-François, PIARD Dominique, CHASSAGNE Marie-Claude, FERREIRA David, PICHON Mikaël, BONIN-DUFOUX Éric, CROZET Marie Colette, LAMETAIRIE Gilles.
Excusés : M. MABILY Didier, TREUILLET David

A été nommée secrétaire de séance : David FERREIRA

Mme le Maire ayant donné lecture des délibérations de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Où la présentation des propositions du Maire pour le budget primitif du service d'assainissement, - qui s'équilibre

- en section de fonctionnement à 14 534,00 €
- en section d'investissement à 6 880,09 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif du service d'assainissement.

BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

- **Où** la présentation du budget primitif 2015 de la commune, qui s'équilibre :
- en section de fonctionnement à 271 497,50 €
- en section d'investissement à 355 315,55 €

En recette, la réalisation d'un emprunt de 66 388.19 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve à l'unanimité** le budget primitif de la Commune

Vote du Taux des 4 Taxes

(Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâtie) et des Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la décision de Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI), rendue le 29 février 2016, concernant la fusion de la Communauté de Commune du Mâconnais – Charollais et la Communauté de Communes de Matour.

Au niveau fiscalité, les Communautés de Communes, en cours de fusion, ont travaillé sur les taux de taxes, et mettent en en avant la possibilité de mettre en place une intégration fiscale progressive pour chacun des 4 taux sur 12 ans.

La Communauté de commune du Mâconnais-Charollais va procéder à une baisse des 4 taux de taxes. Madame le Maire propose aux membres du Conseil, de procéder à une augmentation, à hauteur de la baisse effectuée par la COM-COM, des taxes de la manière suivante :

- taxe d'habitation : 12,12% %
- taxe foncière bâti : 9,53 %
- taxe foncière non bâti : 23,44 %
- cotisation foncière des entreprises : 12,79 %

Taxes	Taux d'imposition 2015	Taux d'imposition 2015
D'habitation	<i>11,19</i>	<i>12,12</i>
Foncière (bâtie)	<i>5,78</i>	<i>9,53</i>
Foncière (non bâtie)	<i>21,69</i>	<i>23,44</i>
CFE	<i>11,81</i>	<i>12,79</i>

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE

Considérant l'enveloppe prévue au BP de 250 € pour le versement de subventions aux organismes de droit privé,

Considérant les demandes déposées par divers organismes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux versements de subventions suivants :

- ADIL : 50 €
- CIFA Mercurey : 50€ (2 enfant de Bourgvilain scolarisés)
- Prévention Routière : 50 €
- Club des Anciens : 100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant des subventions accordées aux organismes de droit privé.

ECOLE

Madame le Maire explique au Conseil Municipale que beaucoup de réunions se sont organisées au cours de ces derniers jours. Le dossier sur l'organisation de la prochaine rentrée scolaire est en cours de discussion et qu'il retient toute l'attention des élus

QUESTIONS DIVERSES

La cérémonie du 8 mai se déroulera à 11h00.

Séance levée à 23h30